

Objectifs

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

Dès sa création, l'établissement public du parc national a investi dans l'accueil du public en matérialisant des sentiers, organisant des itinéraires et les jalonnant de points d'étapes par des refuges portes et des refuges d'altitude.

[...]

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d' Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

[...]

- Améliorer la qualité des services dans les refuges pour les alpinistes et randonneurs, dans un souci de juste équilibre entre l'augmentation de la qualité de services, le maintien du caractère des refuges et l'empreinte écologique.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.f - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base des critères suivants : - aménagement et	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, conseiller, faire preuve d'exemplarité dans les travaux sur les	Intégration dans la gestion des refuges communaux	Conseil général, Région, État, ADEME, FFCAM, propriétaires privés

Objectifs

<p>services conviviaux et simples mais fonctionnels,</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'étape intégrant le déséquipement, le séchage des vêtements et chaussures, des repas adaptés à l'activité physique, - salle commune adaptée à la capacité de couchage, sanitaires (WC, douches, lavabos) en nombre suffisant, dortoirs répartis en plusieurs unités ne dépassant pas chacune, dans la mesure du possible, une douzaine de places, - conditions de vie des gardiens : locaux privés bien dimensionnés et agencés pour un séjour professionnel de plusieurs mois) et fonctionnalité du gardiennage (stockage des denrées et des déchets triés ainsi que pour la préparation des repas, interface efficace entre cuisine et salle commune, point d'accueil bien identifiée depuis l'entrée), - en général, pas d'adaptation aux handicaps des refuges en site isolé, <p>accessibles uniquement à pied pour les clients, dès lors que les publics visés viennent aidés par des personnes valides.</p>	<p>refuges en propriété</p>		
[...]	[...]	[...]	[...]

Objectifs

Référence ID de l'article : #4897

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 08:50